



REGLEMENT RALLYE des OISEAUX

Parcours « LES MESANGES » VTT 47km (616m)

Départ : Feyzin Cosec, Route de Solaize, Solaize, Pont de Vernaison, L'île de la table ronde, Vernaison, Pont de Solaize, La Balme, Sérézin-du-Rhône, Berges de l'Ozon, Communay, Bois de Cornavent, Les Pins, Chuzelles (Ravito), Marennes, Simandres, Golf du Verger de Saint Symphorien d'Ozon, Feyzin Cosec (arrivée).

La nouvelle règlement CERFA15826*01 nous oblige à vous rappeler les consignes ci-dessous.

ASSISTANCE  : Cosec 04 78 67 66 42 - 06 87 25 12 28

Pompiers 112 ou 18 Samu 15

Le fait de participer au Rallye des Oiseaux implique pour chaque participant l'acceptation du présent règlement.

- Chaque participant atteste de son aptitude physique pour effectuer la randonnée VTT Les Messanges de 47km (616m de dénivelé)
- Port du casque obligatoire.
- Respecter le code de la route et les autres usagers.
- Ne pas s'éloigner du parcours fléché.
- Respecter les consignes de l'organisateur et des bénévoles FEYZIN CYCLO.
- Respecter la nature, l'environnement et les propriétés privées.
- S'arrêter aux feux rouges et aux stops.
- Ne pas rouler à plus de 2 de front.
- Ne pas rouler sur la moitié gauche de la chaussée.